MAIRIE DE PARIS

Myriam Constantin

ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS
POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
CONSEILLÈRE DE PARIS ET DU 13e ARRONDISSEMENT

N/Ref : MC/CR/SO/07.0712

Paris, 11 DEC. 2007

Objet : Evolution du mode de gouvernance de l'assainissement dans la zone SIAAP

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 23 novembre, vous me demandez de vous faire des propositions d'évolution du mode de gouvernance de l'assainissement de la zone SIAAP.

Il me paraît, tout d'abord, important de rappeler que la répartition des responsabilités en matière d'assainissement est très largement définie par les textes, et qu'il appartient aux collectivités locales et principalement aux communes d'assurer ces obligations réglementaires.

La gestion de l'eau pour l'ensemble de son cycle, dont fait partie l'assainissement, bénéficie de nombreuses instances de débats et de planification en partant de l'échelle nationale - le conseil national de l'eau - pour arriver au niveau local - les CLE des SAGE - en passant par l'échelle intermédiaire - celle du bassin où se réunissent le comité de bassin et le conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Toutes ces instances regroupent des représentants de l'état, des collectivités locales, les acteurs sociaux économiques, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement ainsi que des experts.

Je considère donc que l'élaboration des politiques de l'eau et leurs mises en œuvre sont déjà très largement débattues dans un nombre important d'instances.

D'autant plus, comme je l'ai fait à Paris et comme le président OUZOULIAS l'a fait au SIAAP, des observatoires peuvent être créés au sein des collectivités locales pour permettre aux usagers, par l'intermédiaire de leurs représentants, de recevoir une information complète et de faire des suggestions sur des questions locales ou particulières concernant la gestion de l'eau.

Il ne me semble donc pas que nous manquions de lieux de rencontre pour élaborer la stratégie régionale de l'assainissement. Ce qui ne signifie pas que tous les citoyens y soient associés, l'eau restant, nous le constatons lors des enquêtes et des consultations, un domaine relativement peu mobilisateur, car globalement les citoyens sont satisfaits du service qui leur est rendu dans un contexte où ils n'ont pas à intervenir. L'important travail d'information et de consultation des citoyens engagé, sous différentes formes dont celle de la consultation du public sur le projet du SDAGE, doit donc continuer afin de développer les débats démocratiques concernant l'eau.

.../...

Monsieur Philippe MARZOLF
Président de la CPDP Seine Aval
5 quai du Confluent
78700 Conflans-Sainte-Honorine

9, PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - 75196 PARIS CÉDEX 04
TÉL : 01 42 76 44 53 - FAX : 01 42 76 42 78
E-MAIL : myriam.constantin@paris.fr

paris info Le 3975 Paris.fr

Imprimé sur du papier recyclé 90 g - Label Ange Bleu

Enfin, vous évoquez la représentation de nouveaux acteurs au Conseil d'Administration du SIAAP. La mise en place d'une conférence annuelle associant les partenaires du SIAAP a déjà permis de renforcer les relations avec les présidents des syndicats d'assainissement faisant traiter leurs eaux dans les usines du SIAAP et d'établir de réelles relations de partenariat. Cette démarche doit certainement encore être développée sous une forme à définir. Il me parait nécessaire, à ce point de la réflexion, d'en débattre au sein du Conseil d'administration afin que des propositions puissent être faites à nos partenaires.

En espérant vous avoir apporté les précisions que vous sollicitez, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement

Myriam Constantin

Myriam CONSTANTIN